AUTRE
DOCUMENT
RECONNU

ULC/ADR-C1058.18-2004

ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'EXTINCTION AU HALON ET AUX AGENTS PROPRES

Laboratoires des
Assureurs du Canada

Les LABORATOIRES DES ASSUREURS DU CANADA (ULC) sont un organisme sans but lucratif constitué en corporation en 1920 par lettres patentes du gouvernement canadien. L'organisme entretient et exploite des laboratoires et un service d'accréditation pour le contrôle, la mise à l'essai et la classification d'appareils, de constructions, de matériaux et de systèmes dans le but de déterminer leur rapport avec les risques de mortalité, d'incendie et de perte de biens. Les Laboratoires des assureurs du Canada rédigent et publient également des normes, des classifications et des spécifications concernant des produits qui ont quelque rapport avec les risques d'incendie ou de perte de biens.

Les Laboratoires des assureurs du Canada sont accrédités par le Conseil canadien des normes à titre d'organisme d'accréditation, d'organisme de mise à l'essai et d'organisme d'élaboration de normes dans le cadre du Système de normes nationales du Canada. Ils sont également affiliés aux Underwriters Laboratories Inc. des États-Unis.

D'autres documents reconnus rédigés par Laboratoires des assureurs du Canada sont rédigés conformément à la procédure décrite dans le document CAN-P-3, intitulé Exigences générales relatives aux organismes procédant à la certification de produits et le document CAN-P-1500, intitulé Exigences supplémentaires relatives à l'accréditation des organismes de certification.

Les Laboratoires des assureurs du Canada ont leur siège social à Toronto en Ontario et plusieurs bureaux partout au Canada ainsi que dans de plusieurs pays à l'échelle internationale.

SIÈGE SOCIAL
Laboratoires des assureurs du Canada
7, chemin Underwriters
Toronto (Ontario) M1R 3B4
Téléphone : (416) 757-3611
Télécopieur : (416) 757-9540
Numéro sans frais : 1 866 9373-ULC

BUREAU DE L'EST
6505, Rte transcanadienne, bureau 330
Saint-Laurent (Québec) H4T 1S3
Téléphone : (514) 363-5941
Télécopieur : (514) 363-7014
Numéro sans frais : 1 866 9373-ULC

BUREAU DU PACIFIQUE
13775, Commerce Parkway, bureau 130
Richmond (Colombie-Britannique) V6V 2V4
Téléphone : (604) 214-9555
Télécopieur : (604) 214-9550
Numéro sans frais : 1 866 9373-ULC

Pour obtenir plus de renseignements sur les normes des Laboratoires des assureurs du Canada, veuillez communiquer avec :
SERVICE DES NORMES ET BUREAU DES RELATIONS GOUVERNEMENTALES
200-440, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1R 7X6
Téléphone : (613) 755-2729
Télécopieur : (613) 231-5977

Courriel : customerservice@ulc.ca

Site Web : www.ulc.ca

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système de normes nationales, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Le Système de normes nationales du Canada donne son aval à l'utilisation d'autres documents définis dans le document CAN-P-3, intitulé Exigences générales relatives aux organismes procédant à la certification de produits et le document CAN-P-1500, intitulé Exigences supplémentaires relatives à l'accréditation des organismes de certification.

Le Conseil des normes du Canada est situé à l'adresse suivante :

270, rue Albert
Bureau 200
Ottawa (Ontario)
K1P 6N7

Le but premier visé par cet autre document reconnu est énoncé au paragraphe qui en définit le domaine d'application. Il importe de préciser qu'il incombe à l'utilisateur de décider si l'autre document reconnu convient à ses besoins particuliers.

On peut se procurer des exemplaires de cet autre document reconnu en s'adressant aux Laboratoires des assureurs du Canada.

LABORATOIRES DES ASSUREURS DU CANADA

ULC/ADR-C1058.18-2004

ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'EXTINCTION AU HALON ET AUX AGENTS PROPRES

ICS 03.080.10, 13.220.10

Élaborée et publiée par les
LABORATOIRES DES ASSUREURS DU CANADA

PREMIÈRE ÉDITION..... AOÛT 1993
DEUXIÈME ÉDITION..... DÉCEMBRE 2004

© 2004
Laboratoires des assureurs du Canada
Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, de cette publication, par procédé électronique ou autre, est interdite sauf autorisation préalable des Laboratoires des assureurs du Canada.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS i
PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE ii
PRÉFACE 1
1. DOMAINE D'APPLICATION 2
2. GLOSSAIRE 2
3. CATÉGORIES DE SERVICE 2
4. LOCAUX 3
5. PERSONNEL 4
6. MATÉRIEL 4
7. SERVICE 5
   7.1 ENTRETIEN 5
   7.2 REMISE EN ÉTAT DES AGENTS 6
   7.3 ESSAIS HYDRAULIQUES 7
   7.4 RECHARGEMENT 7
   7.5 INSPECTIONS EN CLIENTÈLE 7
   7.6 DÉMONTAGE 8
   7.7 ÉCHANTILLONNAGE ET MISE À L'ESSAI 8
8. MARQUAGE 8
9. DOSSIERS 9

AVANT-PROPOS

Les organismes de certification doivent périodiquement dispenser rapidement des services de certification pour des dispositifs, des constructions, des matériaux et des systèmes pour lesquels aucune norme canadienne reconnue n'existe ou n'est entièrement applicable. En conséquence, l'organisme de certification compte sur son expérience, ses spécifications et ses exigences existantes dans des domaines connexes et sur l'aide de ses conseils consultatifs pour élaborer et préparer d'autres documents reconnus à utiliser pour accomplir les essais et l'évaluation nécessaires.

Les Laboratoires des assureurs du Canada ont préparé de nombreux autres documents reconnus, qui sont des documents de consensus, en réponse aux formulaires de demande, et de concert avec l'industrie, les organismes de rédaction des codes, les organismes de réglementation et autres avant de promulguer un programme de certification. Dans de nombreux cas, ces documents sont devenus des normes des ULC et, par la suite, des normes nationales du Canada. Les Laboratoires des assureurs du Canada souhaitent continuer cette pratique lorsqu'elle se révèle appropriée.

Envoyer tout commentaire sur le contenu du présent document au siège social des Laboratoires des assureurs du Canada, 7, chemin Underwriters, Toronto (Ontario) Canada M1R 3B4.

REMARQUE: Ces autres documents reconnus sont acceptés en vertu du Système national de normes du Canada. Des références peuvent renvoyer aux documents CAN-P-3, « Exigences générales relatives aux organismes procédant à la certification de produits » et CAN-P-1500 « Exigences supplémentaires relatives à l'accréditation des organismes de certification » publiés par le Conseil canadien des normes situé au 270, rue Albert, Bureau 200, Ottawa (Ontario) Canada, K1P 6N7.

PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

Les documents indiqués ci-dessous sont cités comme source de référence dans le texte du présent autre document reconnu. Sauf indication contraire ailleurs dans le présent autre document reconnu, ces références indiquent l'édition ou les révisions du document disponibles à la date de publication de cet autre document reconnu des ULC.

Document publié par l'ASTM International
100 Barr Harbour Drive, PO Box C700, West Conshohocken, PA, États-Unis 19428-2959
Téléphone : (610) 832-9585
www.astm.org

- ASTM D5632-01 Standard Specification for Halon 1301, Bromotrifluoromethane (CF_3Br)

Documents publiés par Communications Canada
Les Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

- Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, SOR/99-7, *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, 1999

- Règlement sur le transport des marchandises dangereuses, SOR/2001-286, *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*, 1992

Documents publiés par la National Fire Protection Association (NFPA)
1 Batterymarch Park, Quincy, MA, 02169-7471, États-Unis
Téléphone : (617) 770-3000
www.nfpa.org

- NFPA 12A, Standard on Halon 1301 Fire Extinguishing Systems
- NFPA 2001, Standard on Clean Agent Fire Extinguishing Systems

---

Documents publiés par l'International Organization for Standardization (ISO)
1, rue de Varembe, Case postale 56, CH-1211 Genève 20, Suisse
Téléphone : +41 22 749 01 11

- ISO 7201, Protection contre l'incendie – Agents extincteurs – Hydrocarbures halogénés
- ISO 14520-3, Systèmes d'extinction d'incendie utilisant des agents gazeux – Propriétés physiques et conception des systèmes – Partie 3 : Agent extincteur FC-2-1-8
- ISO 14520-4, Systèmes d'extinction d'incendie utilisant des agents gazeux – Propriétés physiques et conception des systèmes – Partie 4 : Agent extincteur FC-3-1-10
- ISO 14520-6, Systèmes d'extinction d'incendie utilisant des agents gazeux – Propriétés physiques et conception des systèmes – Partie 6 : Agent extincteur HCFC, mélange A
- ISO 14520-7, Systèmes d'extinction d'incendie utilisant des agents gazeux – Propriétés physiques et conception des systèmes – Partie 7 : Agent extincteur HCFC 124

- ISO 14520-8, Systèmes d'extinction d'incendie utilisant des agents gazeux – Propriétés physiques et conception des systèmes – Partie 8 : Agent extincteur HCFC 125
- ISO 14520-9, Systèmes d'extinction d'incendie utilisant des agents gazeux – Propriétés physiques et conception des systèmes – Partie 9 : Agent extincteur HCFC 227ea

---

Document publié par les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
7, chemin Underwriters, Toronto (Ontario) M1R 3B4, Canada
Téléphone : (416) 757-3611 ou 1-866-9373-ULC
www.ulc.ca

- CAN/ULC-532-M90, y compris la modification 2, Norme sur la réglementation de l'entretien et du rechargement des extincteurs à incendie portables
- ULC/ADR-C1058.5-2004, Matériel de récupération et de remise en état des agents propres à l'halocarbure et au halon

---

ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'EXTINCTION AU HALON ET AUX AGENTS PROPRES

PRÉFACE

Il s'agit de la deuxième édition de la publication ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'EXTINCTION AU HALON ET AUX AGENTS PROPRES, ULC/ADR-C1058.18-2004.

Les unités de mesure utilisées dans le présent document sont celles du système international d'unités (SI). Il se peut que des mesures équivalentes approximatives soient indiquées entre parenthèses. C'est la première mesure qui prime.

1. DOMAINE D'APPLICATION

1.1 Ces exigences s'appliquent aux entreprises du domaine du chargement, du rechargement, de l'entretien, de la réparation, de l'inspection et de la mise hors service du matériel et des systèmes d'extinction au halon et aux *agents propres*, y compris la récupération et la *remise en état* du halon et des *agents propres à l'halocarbure*.

1.2 Ces exigences s'appliquent à l'entretien des systèmes au halon 1301 et aux *agents propres à l'halocarbure*.

1.3 Ces exigences ne s'appliquent pas à l'entretien des systèmes d'extinction au dioxyde de carbone ni aux extincteurs portatifs. L'entretien des extincteurs portatifs est traité dans la publication Norme pour la réglementation de l'entretien des extincteurs portatifs, CAN/ULC-S532.

2. GLOSSAIRE

REMARQUE : – Voici les définitions des termes en *italique* employés dans le présente document :

AGENT PROPRE – Agent extincteur non conducteur, volatile ou gazeux qui ne laisse pas de résidus lors de l'évaporation.

AGENT PROPRE À L'HALOCARBURE – Agent extincteur qui contient comme constituants principaux un composé organique ou plus contenant un des éléments suivants ou plus : fluor, chlore, brome ou iode.

RÉCUPÉRATION – Action de retirer le halon ou les *agents propres à l'halocarbure*, peu importe l'état, des récipients des systèmes d'extinction d'incendie en vue de l'entreposage sans nécessairement le vérifier ou le traiter de quelque façon que ce soit.

REMISE EN ÉTAT – Action de retirer les contaminants du halon ou des *agents propres à l'halocarbure* récupérés en le filtrant une ou plusieurs fois dans des appareils comme des déshydrateurs-filtres, qui réduisent l'humidité, l'acidité, l'huile et les particules.

3. CATÉGORIES DE SERVICE

3.1 Les entreprises doivent évoluer dans une des catégories suivantes :

A service complet,

B service limité,

C *remise en état* de l'agent,

D inspection.